

À usage officiel

DCD/DAC(2017)7

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

16-Mar-2017

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

**POUR UN NOUVEAU CAD FACE À UN MONDE EN MUTATION : TRACER LA VOIE À SUIVRE
POUR DEMAIN – RAPPORT DU PANEL DE HAUT NIVEAU**

JT03410740

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



DCD/DAC(2017)7
À usage officiel

Français - Or. Anglais

**POUR UN NOUVEAU CAD FACE À UN MONDE EN MUTATION :
TRACER LA VOIE À SUIVRE POUR DEMAIN –**

RAPPORT DU PANEL DE HAUT NIVEAU

Principales conclusions et recommandations

1. L'adoption, en 2015, de quatre accords internationaux¹ ayant des répercussions directes sur la coopération pour le développement instaure un nouveau programme de consensus sur le développement dans lequel l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable sont indissociables d'actions visant à stabiliser le climat. Ces accords renforcent l'ambition et l'étendue de la coopération pour le développement et, par conséquent, appellent une transformation du rôle et des actions des fournisseurs de coopération pour le développement, notamment le Comité d'aide au développement (CAD).

2. Le rôle du CAD est essentiel pour définir l'aide bilatérale et structurer les pratiques des donateurs, mais pour préserver son influence, le Comité doit s'employer activement à associer ses partenaires du développement à ses activités et prendre l'initiative de diffuser systématiquement les résultats de ses travaux auprès de l'ensemble de la communauté du développement. Le CAD doit agir comme un leader-serviteur², en prise avec le monde qui l'entoure, ouvert aux idées nouvelles et disposé à guider à ses pairs, mais sans dominer. Pensé de manière plus inclusive, le développement donnera inévitablement lieu à de nouvelles approches qui viendront tout à la fois compléter et bousculer les valeurs et normes existantes du CAD.

3. Le Panel de haut niveau³ formule trois recommandations générales assorties de sous-recommandations plus détaillées visant à contribuer à la transformation du CAD en tirant parti de ses points forts :

- Recommandation 1 : Le CAD devrait modifier son mandat de façon à mettre la coopération pour le développement au service du nouveau programme de consensus sur le développement.
- Recommandation 2 : Le CAD devrait faire plus largement participer les autres partenaires du développement à ses travaux et intensifier ses efforts d'ouverture et de dialogue à leur égard, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer l'obtention de résultats.
- Recommandation 3 : Le CAD devrait réformer ses méthodes de travail de façon à répondre avec efficacité aux exigences du nouveau programme de consensus pour le développement.

¹ Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le « Programme 2030 ») et ses 17 Objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et l'Accord de Paris sur le climat.

² Le leader-serviteur pense d'abord à servir avant de penser à diriger. Si l'idée du leadership-serviteur date de plusieurs milliers d'années, le concept moderne a été lancé par Robert K. Greenleaf en 1970.

³ Voir en Annexe 1 le mandat du Panel de haut niveau.

4. Le Panel estime que les recommandations formulées dans ce rapport peuvent aider le CAD à se transformer de façon à répondre aux exigences du nouveau programme de consensus sur le développement. Conscient du caractère urgent du nouveau programme et de la nécessité d'intégrer l'exercice de la redevabilité dans le processus, le Panel préconise que la Présidente du CAD fasse un point, en janvier 2018, sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations de ce rapport qui auront été acceptées sur le principe par le CAD, et mette en ligne un rapport y afférent accessible au public. La Réunion à haut niveau du CAD apportera une contribution importante à l'orientation et à la supervision de la mise en œuvre de ces mesures.

I. Un monde en mutation

Un nouveau paysage du développement et du financement

5. 2015 restera l'année où le développement durable s'est imposé comme l'objectif commun de tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Une année de multilatéralisme actif a abouti à l'adoption de quatre accords internationaux ayant des répercussions directes sur la coopération pour le développement : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le « Programme 2030 ») et ses 17 Objectifs de développement durable ; le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement ; le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ; et l'Accord de Paris sur le climat. Ces accords établissent clairement que la lutte contre le changement climatique et l'élimination de la pauvreté font partie intégrante du développement durable et ne peuvent plus être traitées séparément. Ils renforcent l'ambition et l'étendue de la coopération pour le développement et, par conséquent, appellent une transformation du rôle et des actions des fournisseurs de coopération pour le développement. **Dans l'ensemble de ce rapport, nous utilisons l'expression « nouveau programme de consensus sur le développement » pour désigner ces quatre accords internationaux.**

6. Le nouveau programme de consensus sur le développement préfigure un nouveau degré de cohérence entre les accords internationaux, chacun tenant compte du rôle des autres pour parvenir à un développement durable. Plusieurs thèmes sont communs à l'ensemble de ces accords : l'appropriation par les pays ; l'équité ; le rôle des ressources intérieures et internationales (publiques et privées) ; les besoins particuliers des pays vulnérables ou fragiles ; la nécessité de protéger les citoyens les plus vulnérables ; l'égalité hommes-femmes ; les droits de l'homme ; la transparence et la redevabilité ; les partenariats. L'idée générale est qu'il n'est pas possible d'avancer dans l'exécution de l'un des accords de 2015 sans avancer aussi sur les autres. De même, les 17 ODD sont indissociables, et les progrès accomplis au regard de l'un d'entre eux dépendent des progrès dans la réalisation de tous les autres.

7. Le paysage de la coopération pour le développement a changé du tout au tout depuis 1961, année où le CAD a été créé en tant que groupement de donateurs et où la richesse mondiale était concentrée dans un petit nombre de pays industrialisés. Au fil du temps, les progrès réalisés en matière de développement ont apporté la prospérité à un nombre grandissant de pays et les relations entre ceux que l'on considérait traditionnellement comme des pays donateurs et des pays bénéficiaires, ont évolué. Les accords internationaux adoptés en 2015 font leur le principe d'universalité – ils impliquent tous les pays et s'appliquent à tous – et harmonisent les règles du jeu comme jamais auparavant. Les lignes traditionnelles qui distinguaient un groupe de pays d'un autre se sont estompées avec le temps et l'avenir est à la collaboration entre égaux – une collaboration qui passe par le respect des différentes approches du développement et de la coopération pour le développement.

8. Aucun pays n'étant parvenu au développement durable à ce jour, tous ont le même défi à relever et ne réussiront à atteindre leurs objectifs qu'en coopérant avec les autres. Dans cette nouvelle ère de l'universalité, c'est en étant ouvert aux enseignements émanant d'autres acteurs du développement et des pays partenaires que le CAD sera le plus utile à ses membres. La mise en œuvre du nouveau consensus sur le développement est l'affaire tant des pays développés que des pays en développement, ce qui confirme le rôle crucial des pays en développement dans la conception des politiques nationales qui permettront de donner corps au nouveau programme de consensus sur le développement. De même, les sources de financements destinés à aider les pays en développement à concrétiser le nouveau programme de consensus sur le développement évoluent : si l'APD reste une composante essentielle du financement du développement, en particulier pour les pays dont les besoins sont les plus importants (notamment les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en situation de fragilité ou touchés par un conflit), son importance relative diminue à mesure qu'augmente la part des ressources financières provenant de la mobilisation des ressources intérieures, des financements mixtes, de l'investissement privé, des envois de fonds des travailleurs expatriés et des fondations philanthropiques.

9. L'année 2016 a été marquée par le lancement de la mise en œuvre des ODD au niveau des pays et l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, devenu un instrument du droit international. Cette année aurait dû être celle où la communauté internationale allait convertir l'élan positif né d'un multilatéralisme efficace en efforts à l'appui d'actions concrètes sur le terrain. Au lieu de cela, l'année 2016 a révélé un monde fracturé, où les populismes nationaux menacent de prendre le pas sur le multilatéralisme, et où les conflits, les migrations, les catastrophes naturelles et les inégalités ébranlent le fondement même de nos efforts communs. Les institutions créées au lendemain de la Seconde guerre mondiale pour préserver la paix et protéger la dignité de la personne humaine sont remises en question, comme le sont les valeurs qu'elles défendent.

10. Alors que les accords de 2015 ont marqué l'avènement d'une ère de coopération sans précédent en faveur d'un développement durable inclusif, qui ne laisserait personne de côté, un discours contraire a émergé, qui menace d'inverser la courbe du progrès et d'exclure les citoyens les plus marginalisés et les plus vulnérables. Face à ces défis, la communauté du développement doit défendre vigoureusement les accords conclus en 2015 et s'appuyer sur ces accords et sur les valeurs des Nations Unies pour opérer les changements nécessaires et concrétiser les ODD d'ici 2030. Le rapprochement des acteurs de l'aide humanitaire, de la fragilité, de l'action climatique et de la coopération pour le développement s'est imposé comme une priorité essentielle et complexe, à laquelle il faut œuvrer ce concert. Il n'y a pas de temps à perdre : il reste à peine 14 ans pour mener à bien le Programme 2030 et protéger le patrimoine commun de l'humanité, pour les générations actuelle et futures.

Le CAD dans la nouvelle ère du développement durable

11. Dans ce nouveau contexte, le CAD a pris conscience de la nécessité de se réformer pour mieux soutenir la mise en œuvre du nouveau programme de consensus sur le développement et accroître sa pertinence et son impact. De fait, le CAD s'emploie à renforcer sa pertinence et son efficacité depuis une dizaine d'années en menant toute une série d'évaluations et de réflexions internes. Compte tenu du fait que le CAD reste aux yeux de beaucoup un cercle fermé composé des donateurs traditionnels, le Panel a examiné deux options : élargir la composition du CAD ou en maintenir la composition actuelle mais intensifier les efforts d'ouverture. Panel ayant estimé que la première option n'était pas réaliste pour l'instant, les recommandations qu'il a formulées dans ce rapport concernent la seconde option.

12. Le CAD continue de remplir une fonction importante en tant que plateforme pour l'élaboration de politiques et de règles sur le financement public du développement, et gardien des normes en matière de statistiques et de bonnes pratiques. Mais à l'heure où les sources et les acteurs du financement se diversifient, et où les normes et les mesures des bonnes pratiques sont de plus en plus souvent définies dans le cadre de forums plus ouverts, le CAD doit évoluer pour s'adapter et préserver sa pertinence. Le CAD doit également s'employer à être mieux connu à l'extérieur de l'OCDE, là où sa fonction et ses modalités de travail sont moins bien comprises et, par conséquent, sa valeur ajoutée moins appréciée. La coopération pour le développement n'est plus fournie uniquement par des pays membres du CAD de l'OCDE, et il est de plus en plus fréquent que des pays en développement financent leur propre développement en mobilisant des ressources intérieures. Les normes et les référentiels utilisés par les pays émergents pour fournir de l'aide à d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud sont souvent différents de ceux appliqués par les pays de l'OCDE. S'il n'a pas été possible jusqu'à présent de parvenir à un consensus international autour d'une approche approuvée et d'un ensemble commun de normes en matière de coopération internationale pour le développement, cela n'a pas empêché des pays émergents comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde de collaborer avec les Nations Unies, des institutions financières internationales comme la Banque mondiale, et des pays de l'OCDE pour fournir de l'aide à des pays tiers. Ce type de coopération s'est développé ces dernières années.

13. Si l'APD reste une source d'aide importante et stable pour certains pays, en particulier les pays dont les besoins sont les plus importants⁴, désormais, la mobilisation des ressources intérieures et l'investissement dépassent de loin les volumes d'aide mondiaux. L'augmentation d'un point de pourcentage des prélèvements fiscaux dans les pays en développement se traduirait par un gain d'environ 300 milliards USD, ce qui est plus de deux fois supérieur au montant de l'aide mondiale actuellement. Les flux de coopération pour le développement ne sont plus uniquement orientés Nord-Sud, mais de plus en plus Sud-Sud. Par ailleurs, le secteur privé occupe une place de plus en plus importante dans le financement des déficits de la balance courante, les entreprises représentant 80 % des flux de capitaux dans les pays en développement. Qui plus est, les fonds climatiques, les mécanismes innovants de financement, les organisations non gouvernementales et les fondations philanthropiques contribuent à la mobilisation globale des ressources. Il sera certes difficile de coordonner et de combiner les multiples sources de financement pour mettre en œuvre le nouveau programme de consensus sur le développement, mais cette tâche est indispensable pour assurer un financement cohérent et régulier du cadre de développement.

14. Par ailleurs, le CAD n'ignore pas que le volume des ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD sera nettement supérieur aux volumes annuels d'APD, qui s'élèvent à environ 135 milliards USD. Selon les estimations, les investissements nécessaires pour concrétiser les ODD sont de l'ordre de 3 300 à 5 500 milliards USD par an. Un financement inadéquat ou limité à certains objectifs au détriment d'autres conduirait à un échec sur tous les plans, le caractère indissociable des ODD étant le signe de leur interdépendance. À titre d'exemple, le fait de ne pas réussir à mobiliser des ressources suffisantes pour atteindre l'objectif de limiter à 1,5° C l'élévation des températures énoncé dans l'Accord de Paris et de renforcer la résilience aux risques climatiques, compromettra la réalisation des autres ODD.

15. Alors qu'il est urgent d'augmenter les apports financiers, l'APD fait l'objet de critiques de plus en plus vives de la part des médias et des responsables politiques dans bon nombre de pays membres du CAD. Dans ce contexte, le CAD a un rôle essentiel à jouer pour soutenir la crédibilité de l'APD, en

⁴ Notamment les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en situation de fragilité ou touchés par un conflit.

veillant à ce que les définitions de l'APD soient respectées, que les donateurs appliquent les bonnes pratiques et que l'aide produise un réel impact.

16. Attentif à ces évolutions, le CAD a d'ores et déjà pris des mesures pour s'adapter. Les propositions relatives à un nouveau cadre de mesure statistique du soutien public total au développement durable (SPTDD) constituent une réponse directe à la nécessité qu'il a perçue de disposer de cadres plus larges pour mesurer le financement du développement durable. Le SPTDD permettra de mesurer le financement extérieur reçu par les pays en développement au-delà de l'APD tout en faisant ressortir le caractère spécifique et distinct de l'APD. Autre exemple de changement opéré, le CAD a pris des mesures lui permettant d'être plus ouvert, invitant ponctuellement des pays partenaires, des centres de réflexions et des donateurs non membres du CAD à assister aux réunions du Comité et de ses organes subsidiaires.

17. Cependant, il ressort de la dernière évaluation du CAD qu'en dépit d'engagements répétés en faveur d'une plus grande inclusivité, d'un recentrage sur ses compétences clés et d'une plus grande ouverture à d'autres acteurs du développement, le CAD peine toujours à faire participer de façon systématique des acteurs non membres du CAD à ses travaux, à communiquer sur ses activités et à coopérer efficacement avec les principaux acteurs mondiaux du développement durable⁵. Par conséquent, on trouvera dans ce rapport des recommandations déjà formulées plusieurs fois lors de précédents examens. Pour être pertinent et influent, le CAD doit à la fois associer plus activement ses partenaires du développement à ses travaux et prendre l'initiative de diffuser les résultats de ses travaux auprès de la communauté du développement durable dans son ensemble. Il doit agir comme un leader-serviteur, en prise avec le monde qui l'entoure, ouvert aux idées nouvelles et disposé à guider ses pairs, mais sans dominer.

18. Il faut désormais engager véritablement la transformation qui s'impose pour que le CAD soit prêt pour la nouvelle ère qui s'ouvre, une ère de coopération universelle au service de la recherche d'un développement durable. Le CAD doit étudier d'un œil neuf ce qu'il peut faire pour contribuer au mieux aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres pour mettre en œuvre le nouveau programme de consensus sur le développement. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies est chargé de suivre les progrès accomplis au regard des ODD ; le G7 et le G20 pilotent une série de priorités en matière de développement ; la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement ont aussi un rôle important dans la concrétisation des ODD, de même que les entreprises et la société civile. C'est dans ce nouveau paysage que le CAD doit inscrire ses activités et apporter une valeur ajoutée à ses travaux.

II. Le rôle du CAD dans le contexte du nouveau programme de consensus sur le développement

19. Le Panel de haut niveau propose les recommandations présentées ci-dessous, qu'il a formulées à l'issue de ses travaux de réflexion collectifs, de consultations et de trois réunions (annexe 3). Ses membres ont en effet tenu des consultations aux niveaux national, régional et international avec des ministères et des

⁵ Parmi les partenaires du développement avec lesquels le CAD doit collaborer de façon plus étroite et plus interactive figurent les donateurs non membres du CAD, les pays en développement, les Nations Unies, les banques de développement multilatérales et régionales, les commissions régionales, les organismes d'aide au développement basés dans les pays en développement, les fonds climatiques, les organisations non gouvernementales, les fondations philanthropiques, le secteur privé, le milieu universitaire, et des centres de réflexion.

hauts fonctionnaires, des membres du CAD anciens et actuels, des organismes de développement, le Secrétariat de l'OCDE, des députés, des institutions des Nations Unies, des organisations de la société civile, des fondations philanthropiques, des associations professionnelles, des syndicats, des centres de réflexion, des établissements de recherche et des universitaires. Les membres du CAD ont été également consultés et fait connaître leur point de vue par écrit par l'intermédiaire de la Présidente du CAD.

RECOMMANDATION 1 : Le CAD devrait modifier son mandat de façon à mettre la coopération pour le développement au service du nouveau programme de consensus sur le développement.

20. Le Panel de haut niveau pense que le CAD devrait renforcer encore les points forts que sont pour lui les définitions, les statistiques et les examens par les pairs, mais adapter ses instruments aux exigences du nouveau programme de consensus sur le développement. Il s'agira notamment d'effectuer des changements dans les domaines de l'apprentissage mutuel et des examens par les pairs, de l'élaboration des politiques, de l'établissement de règles pour l'aide publique au développement et le financement public du développement et pour les statistiques du financement du développement, ainsi que de la réalisation d'analyses, de l'exercice de la redevabilité, du recensement des bonnes pratiques et de la mise au point de normes pour étayer les efforts internationaux de développement, afin d'adapter ces fonctions à la finalité qui est leur est désormais assignée dans l'ère nouvelle que connaît la coopération pour le développement. Il faudra aussi prendre l'initiative d'ouvrir un dialogue avec les autres parties prenantes du développement et mieux prendre en compte les points de vue des pays partenaires, des autres donateurs, de la société civile et des entreprises dans tous les aspects des travaux du CAD.

21. Les transformations qui se sont produites dans la sphère du développement appellent une transformation du CAD. Les travaux que ce dernier effectuera au cours des cinq à dix prochaines années devront être utiles non seulement à ses membres et à l'OCDE, mais aussi à la communauté du développement tout entière. Compte tenu de l'envergure du nouveau programme de consensus sur le développement, de son caractère universel et des ambitions dont il est porteur, il faut que le CAD examine d'un œil critique le rôle qu'il joue, la place qu'il occupe dans l'architecture mondiale du développement, ainsi que les efforts d'ouverture et de dialogue qu'il déploie à l'égard des autres acteurs.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE CONSENSUS SUR LE DÉVELOPPEMENT

Recommandation 1.1 : Le CAD devrait continuer de jouer un rôle de premier plan dans la définition et le suivi de l'aide publique au développement, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des données et la demande de redevabilité à laquelle sont soumis ses membres.

22. De plus, le CAD devrait renforcer son rôle dans la promotion de la mobilisation de l'APD, et continuer de rendre compte des progrès réalisés par ses membres dans l'exécution de l'engagement pris par beaucoup de pays de consacrer 0.7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD, lequel a été réaffirmé dans le nouveau programme de consensus sur le développement.

Recommandation 1.2 : Le CAD devrait se faire le fer de lance de la promesse énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté et d'aider en premier les plus défavorisés.

23. Les membres du CAD devraient rendre compte des progrès qu'ils font dans la concrétisation de l'objectif de consacrer 0.15 à 0.2 % de leur RNB à l'APD destinée aux PMA, parallèlement aux efforts qu'ils déploient pour accroître leur APD à ces pays. Le CAD devrait définir des orientations pour expliquer comment cibler l'affectation des ressources sur les pays dont les besoins sont les plus importants, en particulier les PEID, les PMA et les États fragiles, conformément au nouveau programme de consensus sur

le développement. Les membres du CAD devraient donner l'exemple dans l'application du principe, énoncé dans ce programme, selon lequel personne ne doit être laissé de côté, entre autres en adoptant une approche du développement qui soit centrée sur la personne humaine et en investissant davantage dans la protection sociale, la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect des droits humains.

Recommandation 1.3 : Le CAD devrait continuer de donner la priorité aux travaux sur les déterminants de la fragilité et de la vulnérabilité, en vue de renforcer la résilience face aux risques environnementaux, sociaux, économiques et politiques.

24. Le CAD possède une grande connaissance des liens existants entre l'aide au développement, l'aide humanitaire, la vulnérabilité et la fragilité, et lors de ses futurs travaux, il devrait cibler étroitement les ressources sur les causes profondes de la vulnérabilité et de la fragilité, dans le but de préserver les acquis du développement. Une amélioration de la coordination et de l'intégration des efforts visant à assurer la maîtrise des risques et à renforcer la résilience, permettra de mettre en œuvre avec plus d'efficacité le nouveau programme de consensus sur le développement.

Recommandation 1.4 : Le CAD devrait continuer d'étudier les défis particuliers que connaissent les pays à revenu intermédiaire (PRI), qui sont confrontés à une pauvreté tenace, à une montée des inégalités et aux effets néfastes du changement climatique, tout en portant davantage son attention sur les problèmes spécifiques des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

25. Le CAD et ses partenaires doivent s'engager dans un dialogue ouvert sur les critères de reclassement et sur les méthodes appliquées pour déterminer les priorités en matière de développement et mesurer les écarts de développement et les multiples dimensions que revêt ce dernier.

Recommandation 1.5 : Le CAD devrait soutenir la mobilisation de ressources financières pour le nouveau programme de consensus sur le développement.

26. Le CAD a un rôle essentiel, et de plus en plus grand, à jouer dans l'utilisation de l'APD à l'appui de la mobilisation de ressources propres à favoriser la concrétisation du nouveau programme de consensus sur le développement, dont (i) les ressources intérieures, (ii) le financement public non concessionnel, provenant aussi bien des organismes bilatéraux que des organisations multilatérales, (iii) le financement privé, notamment de la part des investisseurs institutionnels. Il est donc nécessaire d'élaborer des normes qui permettent de déterminer si les investissements sont assortis de mécanismes de sauvegarde de nature à garantir qu'ils contribueront à la réalisation des objectifs mondiaux, ainsi que d'encourager les usages de l'APD qui produisent des effets d'incitation sur d'autres acteurs.

27. L'aide peut ainsi être utilisée aux fins suivantes :

- aide à l'appui de la mobilisation des ressources intérieures, notamment du renforcement des capacités requises pour l'administration de l'impôt et la lutte contre la fraude fiscale ;
- aide en faveur de l'élaboration de projets qui puissent bénéficier de concours financiers, notamment du renforcement des capacités utiles pour définir ces projets, neutraliser les risques, réduire les dépenses en capital et attirer le financement public non concessionnel ;
- aide à l'appui de la mise en place de plateformes nouvelles pour le financement provenant du secteur privé, notamment de la promotion de nouvelles catégories d'actifs pour la création d'infrastructures durables, de la création de nouvelles structures pour permettre la réalisation d'investissements privés à long terme qui servent les objectifs mondiaux, et des partenariats public-privé.

MESURE

Recommandation 1.6 : Outre ses travaux sur l'APD, le CAD devrait poursuivre la mise au point du SPTDD de façon à permettre la mesure des contributions financières transfrontalières au titre des ODD, et aller au-devant des non-membres du CAD pour dialoguer avec eux sur les méthodes que celui-ci applique et l'utilisation de ses données et statistiques.

28. Si, comme le souhaite l'OCDE, le SPTDD doit être accepté dans l'avenir par les Nations Unies pour servir de socle à l'élaboration d'une norme au regard de laquelle tous les fournisseurs de coopération pour le développement rendront compte de leurs apports de ressources au titre des ODD, il faut qu'il soit conçu et appliqué suivant une approche inclusive. Pour renforcer la participation à ces efforts, il serait possible, par exemple, (a) d'associer un large éventail d'acteurs, en particulier des donateurs non membres du CAD, à la phase pilote de la mise en œuvre du SPTDD ; (b) de travailler avec la CCNUCC sur la comptabilité et le suivi du financement climatique.

Recommandation 1.7 : Le CAD devrait travailler en collaboration avec les Nations Unies et d'autres instances pour élaborer des bases de données en accès libre sur le financement du développement, dans lesquelles lui-même et ces instances puissent mettre leurs données à la disposition de tous les acteurs qui contribuent à la mise en œuvre du nouveau programme de consensus sur le développement.

29. Le CAD devrait poursuivre sa collaboration et sa concertation avec l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et coopérer avec le Groupe de réflexion interinstitutions sur le développement, conduit par les Nations Unies, afin de mettre en évidence tout l'éventail des ressources et outils disponibles à l'OCDE pour faciliter le suivi des progrès réalisés par les États membres dans la concrétisation du Programme d'action d'Addis-Abeba (notamment celui qui est exercé dans le cadre du Forum annuel des Nations Unies sur le suivi du financement du développement), tout en dialoguant avec le Comité permanent sur le financement de la CCNUCC et avec d'autres organismes concernés par le nouveau programme de consensus sur le développement, en vue de faire connaître ses données, ses méthodes, ses normes et ses politiques, et de rechercher auprès d'autres acteurs du développement des contributions propres à les enrichir.

REDEVABILITÉ MUTUELLE

Recommandation 1.8 : Le CAD devrait accélérer le processus en cours d'actualisation de sa méthodologie des examens par les pairs et lui conférer des ambitions plus grandes qui répondent au nouveau programme de consensus sur le développement.

30. Le CAD devrait chercher à obtenir, pour l'élaboration de la nouvelle méthodologie des examens par les pairs, une contribution de la part d'un large éventail d'acteurs du développement, notamment de pays bénéficiaires. Il devrait faire participer activement aux examens par les pairs les non-membres du CAD, en particulier les partenaires bénéficiaires de l'aide au développement, les donateurs non membres du CAD et les organisations de la société civile. C'est un effort qu'il fait de façon limitée depuis quelques années, mais qui doit être renforcé et systématisé pour que les examens par les pairs puissent représenter une contribution crédible et efficace au suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD. Le Panel de haut niveau recommande que, dans le cadre de ce processus, le CAD étudie la possibilité d'effectuer des examens thématiques (en rapport avec les ODD), de définir de nouvelles méthodes, d'intensifier les efforts de diffusion, notamment à travers des processus de consultation menés dans les capitales des membres et dans les pays partenaires (de façon régulière), ainsi que de resserrer les liens avec le cadre de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED).

RECOMMANDATION 2 : Le CAD devrait faire plus largement participer les autres partenaires du développement à ses travaux et intensifier ses efforts d'ouverture et de dialogue à leur égard, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer l'obtention de résultats.

31. Le CAD doit être un leader-serviteur, à l'écoute du monde qui l'entoure, ouvert aux idées nouvelles et prêt à guider ses pairs mais sans dominer. L'orientation des efforts de développement suivant un processus plus inclusif donnera nécessairement lieu à l'adoption de nouvelles approches, qui viendront à la fois compléter et remettre en question les valeurs et normes existantes du CAD. Ce dernier doit à la fois associer étroitement les partenaires du développement à ses travaux et s'attacher à en faire connaître les résultats sans tarder à l'ensemble de la communauté du développement durable, afin qu'ils soient utiles et qu'ils exercent une influence. La coopération avec l'ensemble de la communauté du développement durable permettra de mieux faire comprendre les travaux du CAD et d'accroître ainsi la demande de ses produits et la participation à leur élaboration.

OUVERTURE

Recommandation 2.1 : Le CAD devrait associer systématiquement les non-membres du Comité, en particulier les partenaires bénéficiaires de l'aide au développement, les donateurs non membres du CAD, les organisations de la société civile et le secteur privé, à toutes les composantes de ses travaux, afin de garantir l'utilité de ces derniers pour la concrétisation du nouveau programme de consensus sur le développement.

32. C'est un effort qui est fait de façon limitée depuis quelques années, mais qui doit être renforcé et systématisé pour que les travaux du CAD puissent représenter une contribution crédible et efficace à la mise en œuvre du nouveau programme de consensus sur le développement.

33. Le CAD doit faire en sorte que les pays partenaires, les donateurs qui ne font pas partie de ses membres, les institutions de financement du développement, les organismes philanthropiques, les organisations de la société civile et les entreprises puissent exprimer leur point de vue sur ses travaux, notamment en assurant sans tarder la mise en œuvre des stratégies d'ouverture existantes de l'OCDE et du CAD⁶. L'ouverture consiste notamment à associer étroitement ces acteurs aux exercices d'apprentissage mutuel et aux examens par les pairs, à l'élaboration des statistiques du financement du développement, dont celles qui se rapportent au SPTDD, à la définition des politiques, au recensement des bonnes pratiques et à l'établissement des normes. Elle donne également lieu à une participation active des partenaires du développement aux réunions du CAD et de ses organes subsidiaires.

COOPÉRATION

Recommandation 2.2 : Le CAD devrait intensifier ses efforts de collaboration transversale avec d'autres composantes de l'OCDE, afin de garantir la cohérence et d'accroître l'efficacité de ses travaux.

34. Le CAD devrait collaborer étroitement avec les autres organes de l'OCDE, notamment le Pôle développement⁷. En particulier, il devrait coopérer activement avec le Centre de développement, afin de pouvoir tirer parti du large éventail de pays du Sud qu'il compte parmi ses membres pour améliorer l'échange de données d'expérience et œuvrer en faveur du renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le Centre de développement peut offrir une plateforme très utile pour stimuler le

⁶ Comme la Stratégie de relations mondiales du CAD.

⁷ Le Pôle développement de l'OCDE comprend la Direction de la coopération pour le développement (DCD), le Centre de développement (DEV) et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).

dialogue avec le CAD au sujet des différents angles de vue selon lesquels appréhender la coopération pour le développement. Le CAD et le Centre de développement de l'OCDE (dans leur ensemble et pas seulement au niveau du Bureau) devraient se réunir de façon régulière et systématique pour faire progresser les domaines de travail communs, mettre à profit le large effectif des membres du Centre, notamment la présence en son sein de pays émergents, et élaborer des produits de manière coordonnée. Une liste de thèmes prioritaires d'intérêt commun devrait être dressée et les modalités de travail devraient être définies par les membres de manière concertée.

35. Cette extension de la collaboration entre les membres du CAD et les autres composantes de l'OCDE aidera à renforcer la contribution du Comité aux efforts déployés pour rendre l'OCDE plus apte à répondre aux défis multidimensionnels et multisectoriels que pose la recherche d'un développement durable et au caractère universel des ODD, ainsi qu'à exploiter tout l'éventail des compétences utiles à la concrétisation des ODD et du nouveau programme de consensus sur le développement. Les travaux en cours de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement durable contribuent grandement à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement par l'inscription de celle-ci dans une approche multisectorielle et intégrée.

Recommandation 2.3 : Le CAD devrait coopérer activement avec les Nations Unies, notamment avec son système chargé du développement et avec son Forum politique de haut niveau, afin de déterminer la meilleure façon dont il puisse œuvrer pour favoriser (à travers la place privilégiée qu'occupe la coopération pour le développement dans sa mission) une mise en œuvre cohérente des ODD, et contribuer au suivi et à l'examen des progrès réalisés dans la concrétisation de ces objectifs et du nouveau programme de consensus sur le développement.

36. Ces efforts pourraient notamment consister à promouvoir la coopération triangulaire et le partage des savoirs au titre du programme d'action universel à l'appui du développement durable et des cibles de l'ODD 17⁸ qui se rapportent à la coopération pour le développement. De plus, le CAD devrait renforcer son engagement à un niveau politique élevé auprès des principaux acteurs de la mise en œuvre du nouveau programme de consensus sur le développement, notamment les Nations Unies, le G7, le G20, la Banque mondiale, le FMI, les banques multilatérales de développement, la société civile et le secteur privé. En collaboration avec le Pôle développement de l'OCDE, le CAD pourrait entreprendre de déterminer comment contribuer au mieux, tant du point de vue technique que sur le plan politique, à la réalisation des cibles de l'ODD 17 qui concernent la coopération pour le développement.

Recommandation 2.4 : Le CAD devrait réaffirmer, aux niveaux politique et technique, sa volonté de promouvoir le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), et mener un dialogue avec les partenaires du développement pour accroître au maximum leur participation à l'action de ce dernier.

37. Le CAD devrait aussi encourager tout l'éventail des acteurs du développement (notamment les économies émergentes) à participer plus activement au Partenariat. Compte tenu du rôle qu'il a joué dans la création du PMCED, le CAD doit veiller à ce que le Partenariat conserve sa pertinence dans l'avenir et à ce qu'il s'acquitte de ses engagements, au titre du nouveau programme de consensus sur le développement. À cette fin, il faudra notamment renforcer le secrétariat du PMCED et lui donner les moyens de guider son action et de faire en sorte qu'il apporte une contribution importante à la réalisation du nouveau programme de consensus sur le développement. Le mandat rénové du PMCED, qui a été approuvé à Nairobi, est de nature à assurer sa revitalisation. Les relations de partenariat que le CAD entretient avec le système des

⁸ ODD 17 : Revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/globalpartnerships/>

Nations Unies pour le développement, et en particulier le PNUD, à travers le PMCED, permettent d'établir un lien précieux avec le nouveau programme de consensus sur le développement.

Recommandation 2.5 : D'ici à 2020, le CAD devrait effectuer, en collaboration avec d'autres acteurs du développement, une évaluation comparative de ses règles et normes, afin de déterminer dans quelle mesure elles sont efficaces et adaptées au nouveau programme de consensus sur le développement.

38. Les normes du CAD concernant la qualité des données, la notification et l'évaluation sont toujours d'actualité. Cependant, les règles et normes auxquelles se conforment les pays du CAD pour leurs apports d'aide au développement aux pays en développement, peuvent dans bien des cas être différentes de celles que prônent les économies émergentes. Rendue nécessaire par l'engagement rénové du CAD en faveur de l'ouverture, l'évaluation recommandée pourrait être éclairée par les échanges que le Comité a eus au cours des trois années passées avec les autres acteurs qui contribuent à la mise en œuvre du nouveau programme de consensus sur le développement. Cela n'exclut pas la possibilité pour les membres et les non-membres du CAD de travailler ensemble au sein des Nations Unies, des IFI et d'autres instances pour apporter de l'aide à des pays tiers. Cette coopération devrait d'ailleurs prendre beaucoup plus d'ampleur.

COMPOSITION

Recommandation 2.6 : Le CAD devrait demeurer ouvert aux donneurs susceptibles de partager les mêmes valeurs qui respectent ses normes et sont désireux d'assumer les obligations attachées à la qualité de membre du Comité.

39. Bon nombre des acteurs consultés par le Panel de haut niveau apprécient particulièrement la discipline à laquelle les membres du CAD sont soumis par la surveillance des pairs, et le fait que les efforts de coopération pour le développement soient en conséquence régis par des normes. Le Panel de haut niveau juge nécessaire la mise en place d'un processus efficace et transparent pour l'accession au statut de membre du CAD à part entière.

Recommandation 2.7 : Le CAD devrait encourager une participation structurée des partenaires du développement à ses travaux, notamment à travers les statuts de membre associé, d'observateur et de participant.

40. Les organisations de la société civile devraient avoir le même statut d'observateur auprès du CAD que les syndicats (représentés par la Commission syndicale consultative, ou TUAC) et le secteur privé (représenté par le Comité consultatif économique et industriel, ou BIAC).

RECOMMANDATION 3 : Le CAD devrait réformer ses méthodes de travail de façon à répondre avec efficacité aux exigences du nouveau programme de consensus pour le développement.

41. La réforme des méthodes de travail du CAD fait partie intégrante des transformations qui s'imposent pour permettre à celui-ci de jouer avec efficacité son rôle de partenaire dans la mise en œuvre du nouveau programme de consensus sur le développement. Le CAD a certes déjà envisagé dans le passé de réaliser certains éléments de cette réforme, mais l'heure est maintenant venue de prendre les dispositions nécessaires pour bien adapter le Comité à la mission qui lui incombe dans un paysage du développement traversé de mutations profondes.

Recommandation 3.1 : Le CAD devrait regrouper ses réunions et en réduire le nombre global, afin de faire baisser les coûts, d'accroître la participation de représentants des capitales et de renforcer la prise de décision.

42. Une rationalisation du calendrier des réunions du CAD permettra aussi de renforcer l'engagement de ses pays membres à un niveau politique élevé. Le Panel de haut niveau n'a pas été en mesure de définir précisément la structure à donner à ce calendrier, mais il serait possible, par exemple, de condenser le programme annuel des réunions de façon à organiser quatre réunions de haut niveau par an, parallèlement à celles du Comité directeur du Centre de développement. L'une de ces sessions pourrait avoir lieu en même temps que le Forum mondial annuel sur le développement, qui suscite une large participation des pays en développement et des pays émergents, et où le système des Nations Unies peut être représenté à un niveau élevé.

Recommandation 3.2 : Le système de financement de la Présidence du CAD devrait être réformé de façon à permettre au Président d'exercer une fonction d'ouverture comme ambassadeur du CAD et en tant que représentant de sa mission de leader-serviteur.

43. Le dispositif en vigueur ne permet pas à un très large éventail de candidats qualifiés de tous les pays membres d'occuper le poste de Président. Le nouveau système exigerait que tous les membres contribuent au financement de la Présidence, de sorte qu'il sera possible d'ouvrir la fonction à un plus grand nombre de pays, et ainsi de la rendre plus inclusive et de lui imputer une responsabilité plus grande devant les membres du CAD.

Recommandation 3.3 : Le CAD devrait revoir la situation de résident qui est celle des délégués présents auprès de lui, et examiner aussi bien les avantages qu'offre le dispositif en vigueur que les coûts qu'il impose pour la concrétisation de ses objectifs et l'amélioration de l'impact de ses travaux.

44. Dans le contexte de la définition d'un nouveau mandat pour le CAD et de l'adoption de nouvelles méthodes d'action pour accroître l'ouverture et l'inclusion, il est également nécessaire de réexaminer les modalités de travail du Comité. Cette évaluation devrait prendre en compte les avantages qu'offre le système actuel par rapport à son coût et son impact sur la prise de décision ainsi que sur la participation aux réunions du CAD à un niveau politique élevé.

Recommandation 3.4 : Le CAD devrait s'appuyer sur les travaux de réforme des organes subsidiaires déjà entrepris pour accroître la pertinence de ces derniers, par exemple en renforçant les liens avec les autres comités de l'OCDE et en assurant la participation systématique d'autres partenaires de la coopération pour le développement à leurs travaux.

45. Les organes subsidiaires apportent une importante contribution à la conduite de l'élaboration des politiques et aux efforts visant à étayer les engagements politiques qui sont pris au niveau du Comité plénier. Le placement des organes subsidiaires sous la direction conjointe du CAD et d'autres composantes de l'OCDE pourrait aider à accroître la participation et à ouvrir un dialogue propice à des échanges de vues constructifs, ainsi qu'à des critiques et des remises en question réciproques. De même, le fait d'associer systématiquement les partenaires du développement, en particulier les pays partenaires, aux travaux des organes subsidiaires assurerait l'apport d'un plus grand nombre de contributions à des domaines de travail concrets allant des États fragiles au changement climatique.

Recommandation 3.5 : Le CAD devrait être pleinement intégré dans la stratégie générale de communication du Pôle développement de l'OCDE, et ses travaux devraient être coordonnés avec celle-ci.

46. Le CAD et sa Présidence seront ainsi en mesure de tirer parti de l'ensemble des ressources dont dispose actuellement l'équipe chargée des activités de communication du Pôle développement de l'OCDE, pour expliquer en quoi consiste le rôle que doit jouer le Comité dans le nouveau paysage du développement.

Recommandation 3.6 : Tous les documents du CAD devraient être rendus publics de manière systématique, sauf objection formelle.

47. Le CAD pourra ainsi montrer l'exemple en matière de transparence et de redevabilité, deux thèmes essentiels du nouveau programme de consensus sur le développement.

III. L'heure de passer aux actes

48. Tout comme le moment est venu de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD, le Cadre de Sendai, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris, il est temps pour le CAD d'exploiter les atouts qu'il possède pour s'engager pleinement dans le changement. Les recommandations que le Panel de haut niveau a présentées dans ce rapport ont pour but d'aider le CAD à se transformer de manière à pouvoir répondre aux exigences du nouveau programme de consensus sur le développement. Le Panel est parfaitement conscient que certaines de ces recommandations peuvent demander à être explicitées davantage par le CAD, mais il tient aussi à souligner qu'il faut agir sans tarder. Car il ne reste en fait que 14 ans pour réaliser les ODD, et il est encore plus urgent de progresser dans la lutte contre le changement climatique pour pouvoir atteindre l'objectif fixé à Paris de maintenir le réchauffement mondial bien au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de rechercher une augmentation de la température de 1.5 °C.

49. Compte tenu de ces impératifs urgents, ainsi que de la nécessité de faire de l'exercice de la redevabilité une partie intégrante du processus, le Panel de haut niveau propose que la Présidente du CAD fasse le point, en janvier 2018, sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le présent document qui auront été acceptées en principe par le CAD, et publie en ligne un rapport sur le sujet. La Réunion à haut niveau du CAD apportera une importante contribution à l'orientation et à la supervision de l'application de ces mesures.

50. Dans le but d'être fin prêt pour la nouvelle ère qui s'ouvre avec la recherche universelle d'un développement durable, le CAD doit prendre appui sur ses atouts essentiels et sur ses membres, tout en se faisant plus inclusif et en coopérant plus activement avec les autres parties prenantes du nouveau programme de consensus sur le développement. Ces efforts garantiront que ses travaux seront utiles, crédibles et à même de produire un impact, et surtout qu'ils seront appréciés aussi bien par les membres du CAD que par les partenaires du développement.

ANNEXE 1 : MANDAT DU PANEL DE HAUT NIVEAU

À sa Réunion à haut niveau de février 2016, le Comité d'aide au développement (CAD) est convenu de formuler des propositions et des recommandations en vue de renforcer son ouverture et sa représentativité, et d'optimiser sa pertinence et son impact, de façon à mieux soutenir les efforts déployés à l'appui du développement durable tels que présentés par l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres.

À cet effet, les membres du CAD sont convenus de mettre en place un Panel de haut niveau qui devra élaborer des propositions et des recommandations à l'intention du Comité, sur les bases suivantes :

Contexte général

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable imposent à l'ensemble des parties prenantes, notamment au CAD, de répondre au besoin de changement. La création du CAD en tant que groupement de donateurs remonte à 1961, à une époque où l'industrialisation et la croissance économique étaient en grande partie circonscrites aux pays de l'OCDE, où bon nombre des nations que nous connaissons aujourd'hui n'existaient pas, et où seul un petit groupe de pays disposaient des ressources et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre des activités de coopération internationale à grande échelle.

Aujourd'hui, grâce aux avancées considérables réalisées au niveau national en matière de développement, de plus en plus de pays ont renforcé leurs capacités, leur expérience et leurs ressources et sont désormais en mesure de les mobiliser au service du développement international. Les pays sont de plus en plus nombreux à être à la fois bénéficiaires et fournisseurs de coopération, tandis que la part des pays uniquement bénéficiaires ou uniquement donateurs ne cesse de diminuer. Tous les pays ne peuvent apporter la même contribution, mais il incombe à chacun d'eux de participer à la concrétisation du Programme 2030 et d'en exprimer fermement la volonté. Les engagements déjà pris, notamment en matière d'APD, doivent être maintenus, mais il faut aussi trouver les moyens de mieux rendre compte des efforts de tous et de mobiliser des ressources supplémentaires. Il est aussi largement admis qu'il faut déterminer la place qu'occupe l'aide publique au développement (APD) sur la palette des ressources affectées au développement, qui comprennent l'investissement privé, les ressources intérieures et les financements philanthropiques.

Le CAD a pour mission de promouvoir la coopération pour le développement ainsi que d'autres politiques publiques allant dans le sens du développement durable, notamment une croissance économique pro-pauvres, la réduction de la pauvreté, l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, et d'un avenir où aucun pays ne serait dépendant de l'aide. Dans l'exécution de sa mission, le CAD est conscient depuis longtemps des mutations que connaît le monde actuel et de la nécessité de s'y adapter. Le Comité a considérablement évolué au cours de la décennie écoulée. Il compte un plus grand nombre de membres et a tout à la fois élargi et intensifié la participation d'autres pays. À l'issue d'un exercice de réflexion stratégique mené en 2008-09, il a par ailleurs accueilli un large éventail de fournisseurs d'aide au développement, comprenant aussi bien des États que des acteurs non étatiques. Conscient de l'importance de promouvoir le partenariat et le dialogue, le CAD est un acteur majeur au sein du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et a renforcé sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, notamment son Conseil économique et social.

Pour autant, le CAD reste aux yeux de beaucoup le cercle fermé des donateurs traditionnels qui décident seuls de ce qui relève ou non de la coopération pour le développement. Pour que le CAD demeure au service de ses membres actuels en étant utile au large éventail de partenaires internationaux qui assureront la mise en œuvre du Programme 2030, et pour qu'il continue de jouer, dans l'effort mondial de

développement, son rôle essentiel de cadre de concertation de pays résolus à soutenir le développement, l'application de politiques de qualité et la redevabilité dans le contexte des nouveaux Objectifs de développement durable, le Comité doit évoluer.

Au sein de l'OCDE, l'action du CAD s'inscrit dans un contexte qui a lui aussi évolué au fil du temps. La Stratégie de l'OCDE pour le développement a contribué à institutionnaliser la réflexion sur le développement dans l'ensemble de l'Organisation, ainsi que la collaboration avec des non-Membres. Ainsi, dans le cadre d'initiatives menées dans divers domaines, d'autres organes de l'OCDE collaborent désormais avec le CAD, et avec des pays en développement, selon de nouvelles modalités. Le Centre de développement de l'OCDE offre un cadre où les Membres peuvent échanger et dialoguer avec des pays non Membres de l'OCDE sur un pied d'égalité. Le Plan d'action de l'OCDE sur les Objectifs de développement durable, attendu prochainement, ira plus loin en proposant un effort à l'échelle de toute l'Organisation à l'appui des ODD⁹. Les travaux du CAD – de même que son évolution future – devraient aussi être appréhendés dans ce contexte.

Objectifs

Depuis plus de 50 ans, le CAD exerce une fonction importante au sein de l'architecture internationale du développement – en tant que plateforme pour l'élaboration de politiques et de règles en matière de financement public du développement, dépositaire et gardien des statistiques, en particulier sur l'APD, mais aussi à travers ses mécanismes de redevabilité et ses travaux visant à promouvoir les bonnes pratiques et les normes, s'appuyant sur ses méthodes de travail originales et sur celles de l'OCDE en général. Ainsi le CAD a, au fil du temps, couvert un large éventail, toujours en évolution, de priorités et de domaines de travail.

Il s'agit ici de proposer des options pour l'avenir du CAD dans un contexte international et un paysage du développement qui ont connu de profonds bouleversements depuis la création du Comité, et dans lesquels l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres jouent un rôle de premier plan.

Le Panel aura pour objectif de formuler des propositions et des recommandations, en analysant l'état actuel des choses et en se concentrant principalement sur les points suivants :

- la contribution du CAD aux efforts déployés à l'échelle mondiale à l'appui du développement, sa pertinence et son impact au sein de l'architecture internationale du développement, au regard de son mandat, son rôle et ses fonctions traditionnels (parmi lesquelles figurent l'apprentissage mutuel et les examens par les pairs ; l'élaboration de politiques ; la définition de règles pour les statistiques du financement, public ou autre, du développement ; et la fourniture d'analyses, d'un dispositif de redevabilité, de bonnes pratiques et de normes pour ce qui concerne les efforts de développement menés à l'échelle internationale) ;
- l'évolution du CAD et de ses activités, notamment le renforcement de l'ouverture et de la représentativité du Comité, conformément au caractère universel et inclusif des Objectifs de développement durable ;
- l'incidence, sur le plan stratégique, des méthodes de travail et de la structure du Comité, y compris ses organes subsidiaires et réseaux.

⁹ Le projet « *21 pour 21* » du Secrétaire général, actuellement examiné par le Conseil de l'OCDE, présente une stratégie pour le renforcement des activités de l'Organisation en matière de développement.

Plus précisément, dans ses travaux, le Panel devrait tenir compte de la position exceptionnelle du CAD, et de la multitude d'autres forums, initiatives et partenariats pertinents en rapport avec le mandat et les fonctions du Comité. Il devrait réfléchir à la nécessité de veiller à l'efficacité et l'efficacités des processus du Comité, de ses méthodes de travail, des modalités de ses prises de décision, et de ses structures (réunion à haut niveau, réunion au niveau des hauts fonctionnaires, comité résident, organes subsidiaires et organisation de son secrétariat) et à leur rôle, à la lumière des objectifs énoncés au paragraphe 10. Il devrait en outre inscrire les travaux du CAD dans le contexte d'un renforcement de la cohérence et de la collaboration avec d'autres communautés d'experts du Pôle développement de l'OCDE, de l'Organisation dans son ensemble, et au-delà, de manière à assurer un effort à l'unisson au service du développement, compte tenu de l'impact accru de la mondialisation sur les processus de développement.

Les recommandations devraient être présentées sous la forme d'un rapport succinct de 10 à 15 pages environ. Des scénarios envisageables pour l'avenir du CAD pourraient être proposés à cet effet.

Composition

Le Panel sera composé d'un petit groupe de hauts responsables (huit à dix personnes environ) choisis de manière à assurer une représentation équilibrée. Les membres du Panel devront disposer d'une expérience au plus haut niveau dans le domaine du développement international. Ils devraient compter parmi leurs rangs des ressortissants de membres du CAD, d'autres Membres de l'OCDE, et de pays non Membres de l'OCDE, notamment, mais pas uniquement, de pays qui réalisent d'importantes activités de coopération Sud-Sud, des pays fortement dépendants de l'aide, ainsi que des représentants de grandes organisations internationales. Le président sera désigné parmi les membres du groupe.

La Présidente du CAD soumettra une liste de noms au Comité pour approbation. Le/la Président/e du CAD ne peut être membre du Panel.

Le Secrétariat apportera son concours au Panel. Un facilitateur sera désigné pour soutenir les travaux du Panel. Il/Elle supervisera le recueil et la mise en forme des notes, conclusions et les recommandations et travaillera avec le Panel à la rédaction du rapport final.

Méthodes de travail

Le Panel inscrira ses travaux dans le contexte du nouveau programme universel des Nations Unies en faveur du développement mondial issu de la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, des Objectifs de développement durable et de la Conférence de Paris sur le climat. Il s'appuiera sur les réflexions stratégiques antérieures du CAD, notamment l'exercice de réflexion stratégique de 2008 et l'Évaluation en profondeur du Comité qui se déroule actuellement (dont le rapport final devrait être approuvé en avril/mai 2016), ainsi que sur l'évolution, à l'échelle de toute l'Organisation, de la réflexion sur le Programme 2030.

Dans le cadre de cet exercice, de vastes consultations sont prévues avec les membres du CAD, d'autres Membres de l'OCDE, ainsi que des pays non Membres, des partenaires clés dans les organisations multilatérales (notamment les Nations Unies, la Banque mondiale et le FMI) et d'autres parties prenantes.

Les membres du CAD et les autres Membres de l'OCDE seront invités à soutenir de manière active le processus de consultation des parties prenantes. Le Panel pourra par ailleurs faire un appel à contributions auprès d'autres parties et solliciter auprès de la Présidente du CAD la mise en place d'équipes spéciales *ad hoc* qui seront chargées d'apporter des éclairages spécifiques et des contributions intellectuelles au processus.

Le rapport du Panel sera soumis au CAD, accompagné de décisions sur les recommandations à adopter à la Réunion à haut niveau du CAD de 2017.

Calendrier

Le Panel présentera un rapport au plus tard à la fin du premier trimestre de 2017. Plus précisément, le calendrier indicatif ci-après est proposé :

- fin mai 2016 : Confirmation de la nomination des membres du Panel
- juin – juillet : Première réunion du Panel de haut niveau
- octobre : Présentation du rapport d'étape et discussion à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires
- novembre : Deuxième réunion du Panel de haut niveau
- décembre : Achèvement du rapport du Panel de haut niveau

S'il le juge nécessaire, le Panel pourra envisager de tenir une troisième réunion. Cependant, cela ne devra pas entraîner un report de la date butoir pour la présentation du rapport du Panel, fixée au premier trimestre 2017.

Budget

Les coûts liés au Panel de haut niveau proviendront essentiellement des réunions en présentiel et des frais de déplacement des membres du groupe, auxquels s'ajoutera la rétribution du facilitateur. On trouvera ci-après une première estimation budgétaire approximative :

- deux réunions impliquant le déplacement de 10 membres du panel, à raison de 5 000 EUR par déplacement = $2 \times 5\,000 \text{ EUR} \times 10 \text{ membres}$, soit un total de 100 000 EUR.
- Divers frais liés aux réunions et à la préparation du rapport = 5 000 EUR.
- La rétribution du facilitateur, ayant de préférence l'expérience d'exercices analogues, est équivalente à 20 jours de travail, soit 20 000 EUR.

L'enveloppe totale est estimée à 125 000 EUR maximum. Les ressources effectivement nécessaires dépendront de facteurs tels que la prise en charge ou non des frais de participation des membres du Panel par leur pays. Les Membres sont fortement encouragés à prendre à leur charge les frais de participation des membres du Panel ressortissants de leur pays.

ANNEXE 2 : MEMBRES DU PANEL DE HAUT NIVEAU

1. Mary Robinson (Présidente)
2. Michael Anderson
3. Alicia Bárcena
4. Emma Bonino
5. Luisa Dias Diogo
6. Jean-Christophe Donnellier
7. Douglas Frantz
8. Heidi Hautala
9. Oh Joon
10. Homi Kharas
11. Justin Yifu Lin
12. Kuntoro Mangkusubroto
13. Ibrahim Assane Mayaki
14. Steven Radelet
15. Shyam Saran
16. Akihiko Tanaka
17. Peter Varghese

ANNEXE 3 : LES TRAVAUX DU PANEL DE HAUT NIVEAU

À sa Réunion à haut niveau de février 2016, le Comité d'aide au développement (CAD) est convenu de formuler des propositions et des recommandations en vue de renforcer son ouverture et sa représentativité, et d'optimiser sa pertinence et son impact, de façon à mieux soutenir les efforts déployés à l'appui du développement durable tels que présentés par l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres. Pour étayer ces travaux, le CAD est convenu de mettre en place un Panel de haut niveau chargé d'élaborer des recommandations et des propositions.

Le rôle du Panel de haut niveau est d'examiner des options possibles pour l'avenir du CAD dans un contexte international et un paysage du développement qui ont connu de profondes mutations depuis sa création, d'analyser la situation actuelle et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Le mandat du Panel préconise de tenir compte de la position unique qui est celle du CAD parmi les autres acteurs concernés, dans la réflexion à mener sur l'efficacité et l'efficience de ses méthodes de travail et de ses structures. Il est aussi clairement indiqué qu'il convient d'inscrire l'activité du CAD dans le contexte du Pôle développement de l'OCDE, de l'Organisation dans son ensemble et au-delà, de façon à en renforcer la cohérence et l'impact.

La Présidente du CAD a proposé une liste de membres du Panel qui a été approuvée par le Comité. On trouvera la liste des 17 membres du Panel de haut niveau en Annexe 2. Le Panel se compose de hauts responsables dotés d'une expérience du développement international, issus d'un large éventail de pays et d'institutions, ce qui lui permet de représenter une grande diversité de points de vue et de conceptions de la coopération pour le développement. Il est présidé par Mme Mary Robinson.

Les membres du Panel ont généreusement consacré de leur temps à la tenue de trois réunions d'une journée, mais aussi à des contributions écrites et des consultations de grande ampleur. Les consultations ont été menées par chaque membre dans son propre pays ou sa région afin de recueillir une variété de points de vue sur le rôle futur du CAD. Les membres du CAD ont approuvé les activités d'ouverture et de consultation sur la base du compte rendu succinct de la deuxième réunion du Panel présenté par sa Présidente. La Présidente a informé le CAD à deux reprises de l'avancée des travaux du Panel. Il convient de noter que les membres du Panel ont donné de leur temps bénévolement, que ce soit pour assister aux réunions et pour mener leurs propres consultations. Le Panel a reçu un modeste soutien de la part du Secrétariat de l'OCDE, mais n'a pas bénéficié de l'appui d'une équipe de chercheurs. Par conséquent, les conclusions présentées par le Panel sont, par nature, de haut niveau.